

# PROPRIETE DE L'INDIVISION BONNIN

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

## Article 23-334 / COMMUNE DE BOUHANS (71)

Vente d'une coupe de peupliers (I 214 et I 45-51)  
 Les arbres inventoriés sont marqués de points rouges  
 Superficie de la coupe : 3,95 ha  
 Parcelle(s) : AD 24p-25p-27p-29-30-34-35p-36p-37p  
 Certification PEFC N° : 10-21-1/1681 38p-39p-40p-42p



### DIAMETRE DES ARBRES A 1,5 mètre :

Diamètre → Essence ↓	20	25	30	35	40	45	50	Total arbres	Volume sur écorce	Volume moyen
Peuplier	5	8	71	402	244	39	10	779	627 m <sup>3</sup>	0,80 m <sup>3</sup>
Peuplier sec			7	6	1			14	9 m <sup>3</sup>	0,63 m <sup>3</sup>
								793	635 m <sup>3</sup>	0,80 m <sup>3</sup>

La vente a lieu en bloc et sur pied, sans garantie de volume et de qualité, aux conditions générales du cahier des charges des ventes des experts, et aux conditions particulières du présent article.  
 Expert forestier : Claude COURVOISIER

### CONDITIONS D'EXPLOITATION :

**Les houppiers devront être exploités et débardés.**

Le délai d'exploitation est fixé le : 30 juin 2025  
 Distance moyenne de débardage : 250 mètres  
 Place de dépôt : sous réserve d'autorisation

### CONDITIONS DE PAIEMENT :

Contact : Côte LEMAIRE au 06.40.58.84.43

Régime de T.V.A : non assujetti

Comme prévu par le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées – mis à jour du 10 octobre 2020 – paragraphe 2.2.

